



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## VIDE GRENIERS D'ARCANGUES

N°

Vendredi 1er MAI 2026

Je soussigné(e),

Nom :	Prénom :
Adresse :	
CP :	Ville :
Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____	Mail :
N° Carte d'identité :	Délivrée le : ____ / ____ / ____
N° d'immatriculation du véhicule :	

**Déclare sur l'honneur,**

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de deux vides greniers au cours de l'année civile (Art R321-9 Code Pénal)

**Accepte le règlement suivant,**

- Installation : 6h30 du matin - Démontage 16h30
- L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé que pour le dépôt du matériel (avant 8h30). Aucun véhicule ne pourra stationner sur la zone de vente.
- Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition.
- La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de vol ou dépréciation.
- **L'emplacement ne sera pas remboursé** en cas de non présence de l'exposant, même en cas d'intempéries.
- La place attribuée devra être laissée propre, sans aucun déchet.
- Les exposants s'engagent à vendre des objets dits de « vide-greniers ».
- Il est formellement interdit de vendre des animaux ou de promouvoir la vente d'animaux.
- L'inscription au vide-greniers implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature : « lu et approuvée »

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

**Emplacement(s) et paiement(s)**Tarif de l'emplacement :

- Adhérent AAEA : 10€ l'emplacement intérieur de 3ml, extérieur de 4ml
- Arcanguais : 15€ l'emplacement intérieur de 3ml, extérieur de 4ml
- Extérieurs : 17€ l'emplacement intérieur de 3ml, extérieur de 4ml

Règlement :

(Nombre d'emplacement) \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

 Espèces Chèques (à l'ordre de AAEA) N°CHQ: \_\_\_\_\_